



Mise à Jour Pays

Le Commerce Electronique au Sénégal : Etat des Lieux

By Ayse Alici

Introduction

En 2017, l'Afrique comptait déjà 21 millions d'acheteurs en ligne¹. L'action d'acheter ou de vendre en ligne se trouve au cœur de la **définition du e-commerce**, qui suit : Mode de commande et/ou de livraison de produits par des moyens électroniques, comme par l'intermédiaire d'Internet ou d'autres réseaux informatiques. En principe, les frais pour des produits livrés par des moyens électroniques sont inclus dans les services, tandis que les biens commandés par des moyens électroniques et fournis avec passage de frontière sont généralement classés comme biens (à l'exception des produits, comme par exemple les logiciels, qui sont obtenus dans le cadre non d'un transfert de propriété économique mais d'une licence d'utilisation non perpétuelle, sont inclus dans les services)².

Le commerce électronique a comme le souligne l'initiative eTrade for all³, vocation à devenir un puissant moteur de croissance économique, de commerce inclusif et de création d'emploi, en

particulier pour les pays en développement. D'après Ibrahima Nour Diagne⁴, administrateur de Gaïndé2000⁵, le Sénégal a un fort potentiel pour ce type de commerce, mais il se place encore loin derrière des « géants⁶ », qui sont le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Kenya et les pays du Maghreb.

Pour que le e-commerce puisse tenir ses promesses, il lui faut d'abord un cadre réglementaire favorable à son bon développement. C'est cet aspect qui sera passé en revue dans la première partie de cette note. Il sera ensuite question des barrières existantes au Sénégal à un développement optimal du commerce électronique. Enfin, des pistes de réflexions seront mises en lumière pour essayer de franchir ces barrières.

Cadre juridique et institutionnel

Au niveau régional

La CEDEAO a mis en place un cadre réglementaire pour développer le e-commerce au sein de sa région. Il régit les aspects fondamentaux relatifs à l'achat et à la vente en ligne tels que la Protection

1

¹ source : CNUCED, <https://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=491> consulté le 7 avril 2020

² Nations Unies, Eurostat, FMI, OCDE, CNUCED, UNWTO et OMC (2012), Manuel des statistiques du commerce international des services 2010. Para. 3.63. disponible à <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/commerce-electronique-ou-e-commerce>, consulté le 7 avril 2020

³ vidéo introductive disponible à <https://youtu.be/oGjLnfgAU6U>, consulté le 30 mars 2020

⁴ Administrateur du système informatique Gaïndé2000

⁵ GAINDE 2000 EST UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE MONDIALE EN MATIÈRE DE DÉMATÉRIALISATION POUR ACCOMPAGNER LES ADMINISTRATIONS, LES ENTREPRISES ET LE GRAND PUBLIC DANS LA MODERNISATION DES FORMALITÉS. Source : site de Gaïndé2000, disponible à <https://www.gainde2000.com/a-propos/>, consulté le 7 avril 2020

⁶ interview disponible à <http://news.adakar.com/h/105186.html>, consulté le 7 avril 2020

des données personnelles : Acte additionnel [A/SA.1/01/10](#)⁷ relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace CEDEAO ; les Transactions électroniques : Acte additionnel [A/SA.2/01/10](#)⁸ portant sur les transactions électroniques dans l'espace CEDEAO ; la Cybercriminalité : Directive [C/DIR/1/08/11](#)⁹ portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO ; le Système de paiement : règlement n°15/2002¹⁰ relatif aux systèmes de paiement dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Cette dernière mesure instaure la monnaie électronique au niveau régional, élargissant le champ de compétence de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

La BCEAO répertorie sur son site¹¹ les établissements de monnaie électronique, rendant ainsi l'information plus complète et transparente. Le dialogue et la coordination de l'information entre les différents niveaux -national et régional- sont

importants car ils crédibilisent l'action publique. Pour le Sénégal, il existe deux établissements de monnaie électronique : Orange finance mobiles Senegal et Mobile cash S.A. ; ainsi que six partenariats entre banques et opérateurs de télécommunication assurés par : Banque de Dakar et Kash Kash Senegal (*Kash Kash*) ; BIMAO ; Bsic Sn et Espresso (*E-Money*) ; Ecobank Senegal ; SGBS et Tagpay (*SGBS-Yup*) et United Bank for Africa.¹² Le Sénégal est le pays de la zone ayant le plus de partenariats entre banques et opérateurs de télécommunication. L'accès à internet souvent assuré via mobile explique la multiplication des partenariats, on peut y voir un signe d'adaptation de l'offre aux structures du marché.

Les dernières mesures prises par la BCEAO pour promouvoir les paiements électroniques datent du 3 avril 2020, elles sont répertoriées dans le Tableau 1 : Mesures pour les transactions électroniques en temps de crise sanitaire (COVID19).

Tableau 1 : Mesures pour les transactions électroniques en temps de crise sanitaire (COVID19)

1	La gratuité, à l'échelle nationale, des transferts de monnaie électronique entre personnes pour les montants inférieurs ou égaux à 5.000 francs CFA, y compris les virements de comptes bancaires vers les porte-monnaies électroniques, et vice-versa
2	La gratuité des paiements de factures d'eau et d'électricité, via la téléphonie mobile, pour les montants inférieurs ou égaux à 50.000 francs CFA
3	La suppression, par les émetteurs de monnaie électronique, des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands, adossés à la monnaie électronique
4	La réduction de 50%, par les banques, des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands, adossés à la carte dans le réseau du Groupement Interbancaire Monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (GIM-UEMOA)
5	Le relèvement du plafond de rechargement du porte-monnaie électronique de deux (2) à trois (3) millions FCFA et du cumul mensuel de rechargement de dix (10) à douze (12) millions FCFA. Cette mesure est applicable uniquement aux clients régulièrement identifiés
6	La réduction de 50% des frais appliqués aux virements bancaires de la clientèle, traités via le Système Interbancaire

⁷ lien vers <https://www.afapdp.org/wp-content/uploads/2018/06/CEDEAO-Acte-2010-01-protection-des-donnees.pdf>

⁸ lien vers <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/uemoa/CEDEAO-Acte-2010-02-transactions-electroniques.pdf>

⁹ lien vers http://www.osiris.sn//IMG/pdf/directive_cybercriminalite_fr_rev2.pdf

pdf

¹⁰ lien vers https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/8-%20Reglement_n_15_2002_CM_UEMOA_relatif_aux_systeme_s_de_paiement_dans_les_Etats_membres_de_l_UEMOA.pdf

¹¹ disponible à <https://www.bceao.int/fr/content/etablisements-de-monnaie-electronique>, consulté le 7 avril 2020

¹² au 31 juillet 2019

	de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA)
7	L'assouplissement des conditions d'ouverture des comptes de monnaie électronique. A ce titre, les émetteurs de monnaie électronique sont autorisés, à activer les porte-monnaies électroniques sur la base des données de la téléphonie mobile, sous réserve de recueillir par tout moyen l'accord du client et de réaliser les diligences liées à l'identification à distance, dans la limite des plafonds réglementaires
8	La baisse de 50% des frais de retrait par carte bancaire dans le réseau régional du GIM-UEMOA

Source : Financial Afrik, 2 avril, 2020¹³

Au niveau national

Le Sénégal est répertorié sur le site¹⁴ de la CNUCED comme pays ayant une législation couvrant les quatre secteurs relatifs au e-commerce : Transactions électroniques (Loi N°2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques¹⁵ Décret n° 2008-718 du 30 juin 2008¹⁶), Protection du consommateur (Décret n°2014-770 du 14 juin 2014¹⁷), Protection des données privées (Loi n°2008-12 sur la protection des données à caractère personnel¹⁸), Cybercriminalité (Loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la cybercriminalité¹⁹).

Sénégal Numérique 2025 (SSN2025) est une stratégie résultant du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le gouvernement souhaite que le numérique contribue à hauteur de 10% du PIB et promet une création de 35 000 emplois directs d'ici 2025²⁰. Cette stratégie s'articule autour de quatre axes :

- Accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques
Couvrir l'ensemble du territoire en fibre optique et développer les infrastructures adaptées pour garantir l'accès sur tout le territoire aux offres de services de télécommunications de qualité, sécurisés à des prix compétitifs.
- Administration connectée
Dématiser les procédures administratives afin de gagner en

productivité et réduire les coûts des opérations.

- Promotion d'une industrie du numérique innovante et créatrice de valeur
Réformer afin de créer un environnement favorable au développement du numérique. La SSN2025 stipule que le Sénégal souhaite bâtir une plateforme régionale numérique afin de promouvoir l'investissement et l'exportation de services.
- Diffusion du numérique dans les secteurs économiques prioritaires
Utiliser le numérique afin d'améliorer les performances agricoles l'accès et la qualité des soins de santé, l'éducation et la formation, le commerce et les services publics tout en prenant en compte les objectifs de développement durable.

Le cadre juridique témoigne de la volonté de la région ouest africaine et du Sénégal de tirer profit du commerce électronique. La prise de conscience des pouvoirs publics illustre l'importance du e-commerce pour le développement.

Il n'en demeure pas moins que des barrières existent dans l'application concrète de ces mesures et de l'activité en ligne, créant un frein à l'ambition de développement du e-commerce.

Barrières au développement

¹³ disponible à <https://www.financialafrik.com/2020/04/02/covid-19-la-bceao-annonce-8-nouvelles-mesures-pour-booster-la-transaction-electronique/>, consulté le 7 avril 2020

¹⁴ disponible à https://unctad.org/en/Pages/DTL/STI_and_ICTs/ICT4D-Legislation/eCom-Global-Legislation.aspx

¹⁵ lien vers <https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/sn/sn012fr.pdf>

¹⁶ lien vers <https://cdp.sn/content/décret-n°-2008-718-du-30-juin-2008-relatif-au-commerce-électronique-pris-pour-lapplication>

¹⁷ lien vers https://www.artpsenegal.net/sites/default/files/textes_refs/decret_sur_le_droit_a_linformation_des_consommateurs.pdf

¹⁸ lien vers http://www.centif.sn/loi_caractere_personnel.pdf

¹⁹ lien vers http://www.osiris.sn//IMG/pdf/loi_sur_la_cybercriminalite.pdf

²⁰ Source : Ministère des Postes et Télécommunications, Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025 (p.7)

du e-commerce

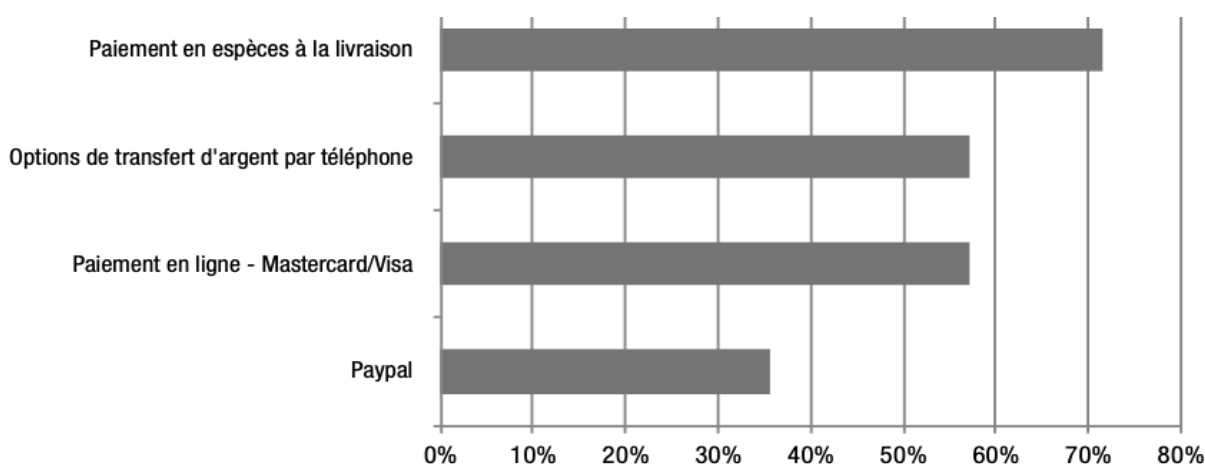
Le secteur du e-commerce au Sénégal est relativement dynamique, cependant, il existe des contraintes dont il faudra s'affranchir pour permettre un bon développement du commerce électronique sur le territoire sénégalais.

Les transactions numériques

Malgré un cadre juridique relativement complet, la monnaie électronique rencontre des difficultés pour s'implanter pleinement sur l'ensemble du territoire. Le principal frein à son utilisation est le manque de

confiance de la part des consommateurs. Les moyens de paiement utilisés pour le commerce électronique sont dominés par le paiement en espèces à la livraison, comme nous le montre le Graphique ci-dessous à travers l'exemple du secteur privé.

Graphique 1: Moyens de paiement utilisés pour le commerce électronique par le secteur privé sénégalais



Source : CNUCED²¹

²¹ République du Sénégal, Evaluation rapide de l'état de

préparation au commerce électronique, CNUCED, (p.23)

Au-delà du paramètre de confiance, c'est le manque de ressources financières qui a été pointer du doigt par la population comme source principale de non utilisation de services financiers numériques.

S'il existe au Sénégal une palette variée de produits financiers numériques, ils restent donc peu utilisés. Il est du rôle de l'Etat de communiquer autour de ces différents moyens de paiement pour inspirer confiance aux consommateurs et généraliser la pratique de payer en ligne, en amont de la livraison pour rendre plus fluides les transactions électroniques.

L'accès à internet

● La couverture

Lors du World Economic Forum 2016 le Networked Readiness Index affichait le Sénégal à la 14^{ème} place d'Afrique et 107^{ème} pays sur 139²². En 2019, le pays était 103^{ème} sur 121²³. D'après le Ministère des Postes et Télécommunications, il y a 9000 kilomètres²⁴ de câbles interurbains opérationnels sur le territoire, dont 2200 km de fibres optiques d'après le site Economies Africaines²⁵.

Le numérique au Sénégal est porté par le sous-secteur des Télécommunications, représenté principalement par trois groupes privés : Sonatel, Free (anciennement Tigo) et Expresso. Le marché mobile se divise entre Orange (55%), Free (23%) et Expresso (21%)²⁶. D'après l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal (OSIRIS), le réseau internet couvrirait 98% de la population : 29% en 2G, 55% en 3G et 16% en 4G. En 2017, la Banque mondiale comptait officiellement 46% d'utilisateurs d'internet au Sénégal (UIT, 2017)²⁷. Cependant il existe un fossé entre Dakar, les grandes villes et les territoires

plus reculés, l'Etat doit investir dans les infrastructures pour une meilleure accessibilité à internet sur l'ensemble du territoire.

● Le prix

Le Sénégal se situe à la 150^{ème} place sur 181 pays, en ce qui concerne le coût d'accessibilité économique aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)²⁸. Cependant, depuis le rachat de Tigo par Free en octobre 2019, les prix ont considérablement baissés. D'après Abdoul Ly, le directeur général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), le prix du mégaoctet d'internet aurait diminué de 80% à 90%²⁹. Les pouvoirs de l'ARTP ont été renforcés avec le code des communications de 2018 (loi n°2018-28³⁰), elle dispose désormais d'un pouvoir de saisine d'office et d'un pouvoir d'enquête et d'instruction en plus de ses attributions initiales en matières consultatives. Ainsi, l'ARTP peut prendre des décisions en cas de pratiques anticoncurrentielles observées. Le maintien d'un marché concurrentiel entre les opérateurs télécoms tire le prix d'accès à internet pour les consommateurs vers le bas, c'est pourquoi il est important que l'Etat fasse en sorte que l'ARTP ait les moyens de veiller à ce que le degré de concentration sur le marché des télécoms ne soit pas anticoncurrentiel.

La logistique

● L'adressage non uniforme

Au niveau national, les opérateurs de livraison sont confrontés à un système d'adressage non uniforme. Les municipalités, le fisc, la police, l'état civil et la Poste n'utilisent pas le même système d'adressage, il existe donc plusieurs manières d'identifier une

²² disponible à http://www3.weforum.org/docs/GITR2016/WEF_GITR_Chapter1.1_2016.pdf

²³ disponible à <https://networkreadinessindex.org/nri-2019-countries/#complete-ranking>

²⁴ Ministère des Postes et Télécommunications, Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025 (p.10)

²⁵ <http://www.economiesafricaines.com/les-territoires/senegal/les-infrastructures/les-infrastructures-de-telecommunications-> consulté le 7 avril 2020.

²⁶ Ministère des Postes et Télécommunications, Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025 (p.9)

²⁷ disponible à <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/it.net.user.zs>, consulté le 7 avril 2020

La méthode de comptage est la suivante : Les utilisateurs d'Internet sont des personnes qui ont utilisé Internet (depuis n'importe quel endroit) au cours des 3 derniers mois. Internet utilisé via un ordinateur, un téléphone mobile, un assistant numérique personnel, une machine de jeux, une télévision numérique, etc.

²⁸ Source : Ministère des postes et télécommunications, Rapport de l'UIT 2015 dans Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025, (p.14)

²⁹ article de Quentin Velluet disponible à <https://www.jeuneafrique.com/874928/economie/senegal-les-prix-de-la-telephonie-mobile-ont-significativement-baisse-depuis-larrivee-de-free/>

³⁰ lien vers <http://www.dri.gouv.sn/loi-n°201828-du-12-décembre-2018>

adresse. Cette non-uniformisation rend difficile la livraison à domicile puisque les coûts liés au traitement de l'information tirent à la hausse les tarifs de livraison. Si ces tarifs sont trop élevés, la demande diminue et c'est un ralentissement de l'activité du commerce électronique. Il est donc nécessaire d'assurer une uniformisation du système d'adressage sur tout le territoire afin de rendre plus fluide et rentable la livraison à domicile.

● Le stockage

Lorsqu'un particulier passe une commande en ligne, il est souvent question de faibles volumes. Au Sénégal, les commerçants rencontrent des difficultés pour financer des entrepôts et immobiliser des stocks, c'est pourquoi ils ont tendance à grouper les commandes avant de les expédier afin de rentabiliser les coûts liés au stockage. Cette pratique a pour effet la prolongation des délais alors que la rapidité des livraisons est un facteur important dans la décision de commander en ligne, elle est donc néfaste au développement du e-commerce.

La création de coopératives ou d'associations de vendeurs permettrait de cotiser en vue de louer un espace commun pour mutualiser les coûts et ainsi réduire les délais d'attente entre la commande en ligne et la réception de la marchandise.

Quant au stockage numérique, le Sénégal dispose de trois centres de données³¹. Ces structures peuvent être utilisées par les entreprises du e-commerce pour stocker, traiter et organiser leurs données, qui sont sensées être hyper-sécurisées. En effet, ces entreprises doivent protéger les données contre les risques de vol, d'inondation, d'incendie ou de coupure électrique. Cependant, de lourds investissements restent nécessaires pour le développement de ces infrastructures énergivores sur le sol sénégalais. Ceci permettra d'accueillir plus de données numériques locales qui sont jusqu'à présent majoritairement stockées à l'étranger.

Le financement

Le tissu numérique sénégalais est essentiellement constitué de PME et start-ups technologiques. Ce sont des organisations perçues comme risquées par les banques à cause de leurs modèles économiques qui ont une très faible dotation en biens de production. Le coût du financement par l'intermédiaire des institutions financières classiques devient alors prohibitif. Les entrepreneurs se financent donc par leur épargne ou leurs fonds propres. Il est à noter que les start-ups sénégalaises évoluant dans le commerce électronique se concentrent pour 40% d'entre elles à Dakar et 97% exercent une activité informelle³².

Les start-ups sont des cibles potentielles pour les investisseurs qui s'intéressent aux TIC, mais cela nécessite qu'elles soient suffisamment structurées pour pouvoir convaincre et rassurer les investisseurs. On retrouve parmi ces derniers, Fonds Teranga Capital, PartechVentures ou encore M&A Capital, l'APIX et l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux. Au total, d'après l'Agence ECOFIN, Les start-ups sénégalaises ont levé pour 10,7 millions de dollars de fonds en 2017³³.

Le secteur informel tient encore une place trop importante dans l'économie sénégalaise. Or, si les entreprises du secteur numérique veulent pouvoir bénéficier de fonds publics de soutien à l'entrepreneuriat, elles doivent migrer vers le secteur formel. On peut citer ici la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide créée en 2017, dotée d'un budget d'environ 46,3 millions d'euros³⁴. Ses missions principales sont se porter garante auprès des institutions financières et bancaires ; promouvoir l'investissement innovant et ; accompagner financièrement les projets catalyseurs et à fort effet de levier auprès des partenaires étrangers.

³¹ article disponible à <https://www.jeuneafrique.com/mag/589596/economie/data-centers-le-senegal-simpose-dans-la-gestion-de-donnees/>, consulté le 20 avril 2020

³² Source : (ANSD, 2016) dans République du Sénégal, Evaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique, CNUCED, (p.35)

³³ article disponible à <https://www.agenceecofin.com/investissement/2202-54588-les-levees-de-fonds-realisees-par-les-start-up-africaines-ont-atteint-560-millions-en-2017>, consulté le 5 mars 2020

³⁴ Source : République du Sénégal, Evaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique, CNUCED, (p.37)

La formation en marketing

Pour qu'une plateforme réussisse son insertion dans le commerce électronique et s'impose sur le marché, elle doit avoir travaillé sur son marketing. C'est en effet le cas de Jumia, géante de la vente en ligne, qui affiche un investissement en marketing d'un million de dollars pour le seul continent africain. Ibrahima Nour Diagne souligne que le marketing³⁵ est souvent oublié par les acteurs nationaux. La conséquence est un retard du Sénégal dans le commerce électronique par rapport aux autres pays où le e-commerce est plus présent. En effet, l'offre de formation sénégalaise aux TIC est limitée et de qualité insuffisante pour assurer la formation dans le marketing, mais aussi dans la logistique, la gestion et le développement de produits et services relatifs au e-commerce³⁶. Pour combler cet retard, les acteurs du secteur ont recours aux compétences extérieures, là où le capital humain est plus développé. Cette lacune dans le système de formation peut être compensée par des investissements publics dans l'éducation et la formation.

Conclusion

Il est évident que les pouvoirs publics ont pris la mesure du potentiel que représente le e-commerce pour la croissance et le développement. Il résulte de cette prise de conscience un cadre juridique et institutionnel vaste et ambitieux au Sénégal et dans la région. Cependant, l'Etat doit continuer de réglementer et doit assurer la mise en oeuvre de ses lois afin de les rendre crédibles.

Le gouvernement sénégalais doit pouvoir garantir un environnement favorable au développement du commerce électronique et pour ce faire, il devra mener une large campagne de sensibilisation sur les moyens de paiement électroniques ; mettre à niveau le niveau des infrastructures dans les zones reculées pour réduire les coûts d'accès à Internet ; accompagner financièrement et juridiquement les PME et start-ups dans le démarrage de leur activité et leur passage au secteur formel ; etc. Enfin l'Etat doit investir dans l'éducation et la formation afin de préparer le pays aux défis et opportunités liés au e-

commerce.

References

- CNUCED. 2018. République du Sénégal, Evaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique. Disponible à https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2018d4_en.pdf
- Ministère des Postes et des Télécommunications de la République du Sénégal. 2016. Stratégie Sénégal Numérique 2016 – 2025. Disponible à <http://www.numerique.gouv.sn/mediatheque/documentation/senegal-numerique-2025>
- Sitographie*
- <https://www.afapdp.org/wp-content/uploads/2018/06/CEDEAO-Acte-2010-01-protection-des-donnees.pdf>
- <https://www.agenceecofin.com/investissement/2202-54588-les-levees-de-fonds-realisees-par-les-start-up-africaines-ont-atteint-560-millions-en-2017>
- https://www.artpsenegal.net/sites/default/files/textes_refs/decret_sur_le_droit_a_linformation_des_consommateurs.pdf
- <https://www.bceao.int/fr/content/etablissements-de-monnaie-electronique>
- https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/8-%20Reglement_n_15_2002_CM_UEMOA_relatif_aux_systemes_de_paiement_dans_les_Etats_membres_de_l_UEMOA.pdf
- <https://cdp.sn/content/décret-n°-2008-718-du-30-juin-2008-relatif-au-commerce-électronique-pris-pour-application>
- http://www.centif.sn/loi_caractere_personnel.pdf
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/it.net.users>
- <http://www.dri.gouv.sn/loi-n°201828-du-12-décembre-2018>
- <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/uemoa/CEDEAO-Acte-2010-02-transactions-electroniques.pdf>
- <http://www.economiesafricaines.com/les-territoires/senegal/les-infrastructures/les-infrastructures-de-telecommunications->
- <https://www.financialafrik.com/2020/04/02/covid-19-la-bceao-annonce-8-nouvelles-mesures-pour-booster-la-transaction-electronique/>
- <https://www.gainde2000.com/a-propos/>
- <https://www.jeuneafrique.com/mag/589596/economie/dat-a-centers-le-senegal-simpose-dans-la-gestion-de->

³⁵ interview disponible à <http://news.adakar.com/h/105186.html>, consulté le 7 avril 2020

³⁶ Source : République du Sénégal, Evaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique, CNUCED, (p.31)

donnees/

<https://www.jeuneafrique.com/874928/economie/senegal-les-prix-de-la-telephonie-mobile-ont-significativement-baisse-depuis-larrivee-de-free/>

<https://networkreadinessindex.org/nri-2019-countries/#complete-ranking>

<http://news.adakar.com/h/105186.html>

http://www.osiris.sn//IMG/pdf/directive_cybercriminalite_fr_rev2.pdf

http://www.osiris.sn//IMG/pdf/loi_sur_la_cybercriminalite.pdf

https://unctad.org/en/Pages/DTL/STI_and_ICTs/ICT4D-Legislation/eCom-Global-Legislation.aspx

<http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/commerce-electronique-ou-e-commerce>

<https://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=491>

<https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/sn/sn012fr.pdf>

http://www3.weforum.org/docs/GITR2016/WEF_GITR_Chapter1.1_2016.pdf

<https://youtu.be/oGjLNfgAU6U>



CUTS International, Geneva

CUTS International, Geneva is a non-profit NGO that catalyses the pro-trade, pro-equity voices of the Global South in international trade and development debates in Geneva. We and our sister CUTS organizations in India, Kenya, Zambia, Vietnam, Ghana and Washington have made our footprints in the realm of economic governance across the developing world.

© 2020. CUTS International, Geneva.

This country update note is authored by Ayse Alici, under the supervision of Rashid S. Kaukab. CUTS' country updates aim to inform negotiators and policy makers about stakeholders' perspectives on the ground related to a particular issue. Readers are encouraged to quote or reproduce material from this paper for their own use, provided due acknowledgement of the source is made.

Disclaimer: The views expressed in this publication represent the opinions of the author, and do not necessarily reflect the views of CUTS or its funders.

37-39, Rue de Vermont, 1202 Geneva, Switzerland

geneva@cuts.org • www.cuts-geneva.org

Ph: +41 (0) 22 734 60 80 | Fax: +41 (0) 22 734 39 14 | Skype: cuts.grc

Also at: Jaipur, Lusaka, Nairobi, Accra, Hanoi, Delhi, Calcutta and Washington, D.C

KEEPING PACE WITH TRADE DEVELOPMENTS

This publication is published under the project "Keeping Pace with Trade Developments", undertaken with funding support from the Ministry of Foreign Affairs, Sweden.



FUNDING SUPPORT